

Compte rendu de séance

Séance du 24 Février 2020

L' an 2020 et le 24 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de BORGEO Martine, Maire

Présents : Mmes : BORGEO Martine, COTELLE Chantal, FISSEUX Christelle, MM : BASTIEN Jacques, CHARBONNIER Franck, COCU Guillaume, HUILARD Hugues, JOUEN Christophe, RAMEL Michel, VERVAEKE François

Absent excusé : Monsieur HAMMEL Benjamin donne procuration à Madame Martine BORGEO

Absents: MM. CAUDRON Gérard, CAUDRON Robin, MME TENART Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10 + 1 Procuration Monsieur HAMMEL à Madame BORGEO

Date de la convocation : 11/02/2020

Date d'affichage : 13/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS
le : 24/02/2020

et publication ou notification
du : 24/02/2020

A été nommé(e) secrétaire : Madame COTELLE Chantal

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2020_01 - Délibération d'attribution des colis des aînés pour l'année 2019 et repas des aînés
2020_02 - Délibération d'attribution des jouets de Noël pour l'année 2019
2020_03 - Compte Administratif 2019

Le Compte rendu du 9 décembre 2019 a été approuvé à l'unanimité

2020_01 Délibération d'attribution des colis des aînés pour l'année 2019

Le Conseil Municipal après délibéré, décide à l' unanimité:

- D'offrir comme chaque année un colis aux aînés âgés de 70 ans et plus inscrits sur les listes électorales.
- D'offrir un repas au restaurant aux aînés de 65 ans et plus.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2020 02 Délibération d'attribution des jouets de Noël pour l'année 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'offrir un jouet aux enfants de la commune âgés de 0 à 10 ans.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires.

Aucun (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2020 03 Compte Administratif 2019

Madame le Maire présente le résultat du compte administratif du budget de la Commune pour l'année 2019 ainsi que l'affectation de résultat.

Au moment du vote, Madame le Maire quitte la salle et cède la place à Monsieur Jacques Bastien, doyen de la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques Bastien vote le compte administratif 2019, à l'unanimité par 10 voix Pour 0 voix Contre et 0 abstention.

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal constate:

- Les recettes d'investissement s'élèvent à	204 784. 41 €
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à	138 593. 85 €
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à	993 442. 44 €
- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à	420 040. 70 €

66 190.56 € au compte 001 investissement recette du Budget primitif 2020 de la commune

573 401.74 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au Budget Primitif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

Séance levée à: 20:07

En mairie, le 24/02/2020

Le Maire

Martine BORGEO



M. Borgeo